

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 1er février 2009

Neige prévue dans la matinée du lundi 2 février :

Aéroports de Paris lance des opérations préventives de traitement des pistes et conseille aux passagers de se renseigner sur leur vol auprès de leur compagnie

Selon les dernières prévisions de Météo France, un épisode de neige en continu particulièrement long est attendu dans la nuit du dimanche au lundi 2 février jusqu'en fin de journée, voir durant la nuit suivante, sur les aéroports de Paris-Orly et de Paris-Charles de Gaulle. En outre, le régime des vents risque d'être instable dans la journée du lundi. Ces conditions météorologiques particulièrement difficiles pour le transport aérien sont susceptibles d'entraîner des perturbations importantes ; d'autant que d'autres aéroports européens risquent de connaître eux-même des difficultés.

Aéroports de Paris conseille aux passagers de se renseigner auprès de leur compagnie afin d'obtenir plus d'informations sur leur vol.

Trafic aérien

Une cellule de coordination, pilotée par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) est mise en place. La DGAC a demandé aux compagnies aériennes 30% d'annulation de leurs vols au départ de Paris-Charles de Gaulle pour la matinée du lundi. D'autres suppressions pourraient être décidées si les conditions météorologiques s'aggravent (régime des vents, déverglaçage des avions, ..). Pour des raisons de sécurité, la Direction des Services de la Navigation aérienne est l'autorité qui décide d'une éventuelle modification du nombre de décollages et d'atterrissages des avions. Ces opérations, dites de "régulation", sont susceptibles d'entraîner des abattements de vols ou des retards.

Opérations au sol

Au niveau aéroportuaire, Aéroports de Paris anticipe. Dès dimanche 1er février dans la nuit, les PC neige de Paris-Orly et de Paris-Charles de Gaulle seront ouverts. Les équipes du service hivernal - une centaine d'hommes et de femmes - interviendront pour traiter préventivement les pistes et les voies de circulation des deux aéroports.

Pour rappel, Paris-Charles de Gaulle dispose de 4 pistes dont 2 longues de 4 200 m x 60 m et 2 courtes de 2 700 m x 60 m, ainsi que de 100 Km de voies de circulation pour avion et 300 ha d'aires de stationnement. Paris-Orly dispose quant à lui de 3 pistes de 3 600 m x 45 m, 3 300 m x 45 m et 2 400 m x 60 m, ainsi que de 18 km de voies de circulation et 100 ha d'aires de stationnement.

Bien comprendre les causes des retards en cas de neige : la sécurité des passagers et des avions avant tout !

1- La régulation du trafic : elle est faite, pour des raisons de sécurité, par la Navigation aérienne (DGAC). Les capacités de l'aéroport (nombre de mouvements par heure), habituellement de 75 départs et 69 arrivées pour Paris-Charles de Gaulle , et 38 départ et 38 arrivées pour Paris-Orly, sont réduites plus ou moins fortement en fonction des conditions météorologiques (visibilité, etc.).

2- Le déneigement des pistes est réalisé par les équipes neige d'Aéroports de Paris : à la différence des routes et autoroutes, outre le passage des véhicules de déneigement, des contrôles du "coefficient de glissance" des pistes doivent être effectués, pour respecter les règles internationales de l'OACI (Organisation de l'aviation civile internationale). Le passage d'un train de déneigement d'une piste prend en moyenne 45 minutes.

3- Le dégivrage des avions effectué par Aéroports de Paris à Paris-Charles de Gaulle et par les compagnies ou leurs sous-traitants à Paris-Orly : une dizaine de minutes sont en général nécessaires en moyenne pour dégivrer un avion. En cas de neige persistante, un dégivrage prend alors 25 minutes ; à défaut, le givre affecterait les capacités de décollage de l'avion du fait du poids du givre sur l'appareil.

Pour plus d'informations, un dossier de presse sur le service hivernal d'Aéroports de Paris est disponible en ligne ici. www.aeroportsdeparis.fr rubrique presse